

TARIFS INSCRIPTIONS « CORPS EN ACCORD » 2023 / 2024

Adhésion annuelle de 12€ déjà comprise

<u>Cours ENFANTS de 45 minutes et 1 heure</u>
1 cours par semaine = 200€
2 cours par semaine = 300€
3 cours par semaine = 360€
<u>Cours ADOS de 1h15 ou plus et cours ADULTES de 1h ou plus</u>
1 cours par semaine = 250€
2 cours par semaine = 370€
3 cours par semaine = 450€
Carte 10 cours de danse = 150€ en une seule fois , utilisable à tout moment sur la saison 2023/2024

2 FORFAITS CONCOURS :

<u>« CONCOURS DECOUVERTE »</u>	<u>« CONCOURS F.F.D. »</u>
<u>1 cours technique de Jazz</u> <u>+ 1 atelier d'1h30 le samedi 1 fois/mois</u> <u>(dates prédéfinies)</u> 350€ à l'année	<u>2 cours techniques :</u> * classique et jazz <u>+ l'atelier de Jazz</u> <u>+ les répétitions obligatoires</u> <u>+ 21€ d'affiliation à la F.F.D. pris en charge par</u> <u>l'association</u> 510€ à l'année

INFORMATIONS GENERALES :

- ✓ Les cours débutent la semaine du 11 Septembre 2023. Les élèves ont droit à un essai gratuit dans chaque discipline.
- ✓ Les dossiers dûment complétés sont à rendre **IMPERATIVEMENT** le mercredi 20 Septembre ou le vendredi 22 Septembre, entre 17h et 19h à la halle des sports de Ganges, sans quoi votre enfant ne pourra être accepté sur les cours suivants. Merci de votre compréhension !
- ✓ Les cours ne sont ni revendus, ni reportés, ni remboursés sauf en cas de force majeure.
- ✓ Réductions pour les personnes d'une même famille, ayant la même adresse :
 - * si 2 personnes = 10% de réduction sur la somme totale des forfaits
 - * à partir de 3 personnes = 15% de réduction sur la totalité des forfaits
- ✓ Chèques loisirs et carte PASS (dispositif PLAJH) acceptés. Pass'Sport accepté sur présentation du justificatif d'éligibilité.

LISTE DES PIECES A FOURNIR :

- ✚ Fiche d'inscription dûment remplie
- ✚ Autorisation du droit à l'image complétée et signée
- ✚ Attestation d'assurance
- ✚ Règlement intérieur signé
- ✚ Attestation sur l'honneur du questionnaire santé
- ✚ **Le règlement complet à savoir les 3 chèques** (ordre : Association Corps En Accord) **avec le nom de l'enfant au dos des 3 chèques qui seront encaissés en Septembre 2023, Octobre 2023 et Janvier 2024. !! Merci.**